

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 25 JUILLET 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Votants : 13

Date de convocation et d'affichage :

19 juillet 2024

Numéro :

D20240725_202

Objet :

 Soutien à la vie associative :
 demande de subvention AGLCA

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juillet, à 9 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à Baneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

 Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD**
Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu les changements, les évolutions et les problématiques du secteur associatif

Vu les missions développées par le conseiller numérique de la Communauté de Communes à destination des associations en matière de prise en main des outils numériques,

Vu les missions des centres sociaux en matière d'accompagnement quotidien aux associations,

La Communauté de Communes a amorcé une réflexion d'accompagnement complémentaire dès 2022, en partenariat avec l'AGLCA.

Considérant,

Centre de ressources pour l'Economie Sociale et Solidaire et la Vie Associative, l'AGLCA intervient depuis 50 ans, auprès des associations, sur l'ensemble du département de l'Ain et a pour but de contribuer :

- A la mutualisation de moyens et de services pour les associations,
- Au soutien à l'émergence de nouveaux projets associatifs et citoyens,
- A l'accompagnement au développement de l'Economie Sociale et Solidaire,
- A l'animation du territoire : favoriser la rencontre, les croisements et la coopération.

En 2023, l'AGLCA, à travers différentes formes d'actions (rendez-vous individuels, accompagnements collectifs, ateliers et formations) a soutenu près de 700 associations sur l'ensemble du département (dont près de 10% sont employeuses) dans les domaines du sport, de la culture, de l'écologie, du bien vieillir.

L'AGLCA accompagne les associations face aux changements et aux évolutions qu'elles peuvent rencontrer avec la nécessité de s'adapter aux nouveaux contextes socio-économiques et de renforcer leurs compétences.

Basée à Bourg en Bresse, l'AGLCA a la volonté de proposer un accompagnement de proximité en délocalisant un certain nombre d'actions dans les territoires ruraux du département.

Le pôle Développement de la Vie Associative de l'AGLCA s'est rapprochée progressivement de la Communauté de Communes de la Dombes qui compte 1 450 associations :

2022 :

- Présentation de l'AGLCA en bureau communautaire
- 1^{er} contact avec les associations du territoire par l'intermédiaire du Centre social Eclat à St André de Corcy. Les centres sociaux sont des acteurs clés de l'accompagnement des bénévoles sur un bassin de vie. Le travail de la Communauté de Communes, de l'AGLCA et des centres sociaux est complémentaire et permet un soutien local à la vie associative.

2023 :

- Rencontre avec les quatre centres sociaux de la Communauté de Communes de la Dombes, l'AGLCA et le pôle service aux habitants.
- Présentation de l'AGLCA et de son offre d'accompagnement auprès des associations sportives du territoire en lien avec le Service commun Enfance Jeunesse et le pôle service aux habitants.
- Formation collective des bénévoles associatifs sur le thème : Mobiliser et fidéliser ses bénévoles au centre social Eclat.

Entre 2022 et 2023, 33 associations ont pu bénéficier d'un accompagnement de l'AGLCA (7 associations du territoire avant 2021).

2024 :

- Développement des sessions de formation locale selon les besoins recenser auprès des associations (mobilisation des bénévoles, stratégies de communication, financement, comptabilité associative) en lien avec les centres sociaux et la Communauté de communes
- Elaboration d'une programmation de formations sur 2024-2025 diffusables dès septembre 2024.

L'AGLCA sollicite un soutien financier auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 1 800€ pour l'année 2024 comprenant les formations, les frais de déplacement et l'accompagnement individuel qui pourrait en découler.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver la demande de soutien financier de l'AGLCA pour un montant de 1 800€ en 2024 (crédits inscrit au budget 2024),
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires au versement de la subvention.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la demande de soutien financier de l'AGLCA pour un montant de 1 800€ en 2024 (crédits inscrit au budget 2024),
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires au versement de la subvention.

Ainsi fait et délibéré, le 25 juillet 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

